
Études de cas sur le plaidoyer

Inde : sensibiliser aux droits

Thème :	Gouvernance Droits humains
Approche de plaidoyer :	Contrats sociaux et redevabilité sociale Sensibilisation des membres de la communauté Représentants du gouvernement : les rencontrer Recours aux droits humains Droit à des systèmes d'information

En Inde, une loi nationale donne aux citoyens le droit d'accéder librement aux informations gouvernementales concernant leurs droits. En vertu de cette loi, tout citoyen peut demander des informations à une autorité ou une administration publique et espérer recevoir une réponse sous trente jours.

Un des partenaires de Tearfund, Emmanuel Hospital Association (EHA), dirige un projet intitulé « Sayhog » (qui signifie « coopération » en hindi), qui sensibilise à cette loi les personnes vivant dans des peuplements informels. C'est un travail important car de nombreuses communautés défavorisées et vulnérables ne savent pas que cette loi existe, ou comment l'utiliser. À travers des réunions communautaires et des activités de formation, EHA aide les personnes à comprendre qu'elles ont un droit à l'information, et leur explique comment procéder pour y accéder.

Dans un bidonville de Delhi, EHA a aidé la communauté locale à exercer son droit à l'information. L'association a montré aux habitants comment remplir une demande d'information, à qui l'adresser et comment se renseigner sur les suites données à cette demande. Cette sensibilisation a permis à la communauté de découvrir qu'elle avait droit à un service de bus, à une route goudronnée, à un raccordement électrique, à l'eau, à l'assainissement, à un centre de soins de santé et à une école. Elle a aussi appris que chaque habitant avait droit à une carte d'identité lui permettant, par voie de conséquence, d'accéder à des services de santé et d'éducation.

À la demande de la communauté, EHA a expliqué aux habitants comment utiliser cette information pour contacter les administrations locales compétentes à Delhi et leur demander de leur fournir ces services. La communauté a alors organisé plusieurs réunions avec les administrations. Cela n'a pas toujours été facile, car le bidonville étant situé sur des terrains appartenant à l'État, les administrations craignaient de perdre le droit de propriété sur les terrains. Malgré ces difficultés, connaissant ses droits en vertu de la loi, la communauté a persévéré. L'administration locale a fini par financer les services réclamés. Dans le même temps, les membres de la communauté, désormais autonomisés, ont continué à utiliser la loi de façon régulière et ont informé d'autres communautés de son existence.